

Informations officielles

Mars 2025
Numéro 02/2025

Commune de Senarclens



Route de l'Etraz 12
1304 Senarclens
☎ 021 861 39 51
greffe@senarclens.ch

Horaires d'ouverture des bureaux:
Mardi 9h00 à 11h00
Mercredi 17h00 à 19h00

DECHETTERIE OUVERTURE — PECC JOURNEE RECYCLAGE FRELONS ASIATIQUES — ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET À LA TAXE SUR

DECHETTERIE OUVERTURE DU MERCREDI

Dès le 2 avril 2025, ouverture le mercredi de la déchetterie, de 17h00 à 18h00.

Ce jour d'ouverture est coordonné avec la période de l'heure d'été, jusqu'au 22 octobre 2025 inclus.

PECC — JOURNEE RECYCLAGE

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Invitation



Le 22 mars

Journée recyclage à la déchetterie de Senarclens

L'équipe du PECC* vous convie à "La journée recyclage de Senarclens".

Venez découvrir ce que deviennent les déchets de notre commune et apprendre comment les réduire et les valoriser.

10h-12h - Café, croissants & apéro

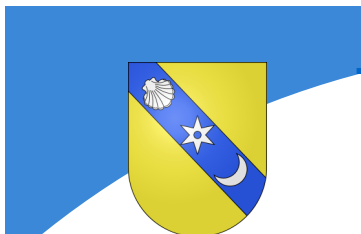


On se réjouit d'échanger avec vous !

*Le Plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises.

Au plaisir de cette prochaine rencontre.

Voir au verso



FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est un insecte nuisible pour les abeilles qui se propage rapidement en Europe et désormais également en Suisse.

Cet insecte construit ses nids primaires à l'abri près des habitations et ses nids secondaires en hauteur, au sommet des arbres. Les frelons asiatiques chassent les insectes comme les abeilles mellifères pour nourrir leurs larves. Ils sont reconnaissables à leur abdomen foncé (avec de fines rayures jaunes) et à l'extrémité jaune de leurs pattes.

Nid secondaire de frelon asiatique



Ouverture latérale

Nid de frelon européen

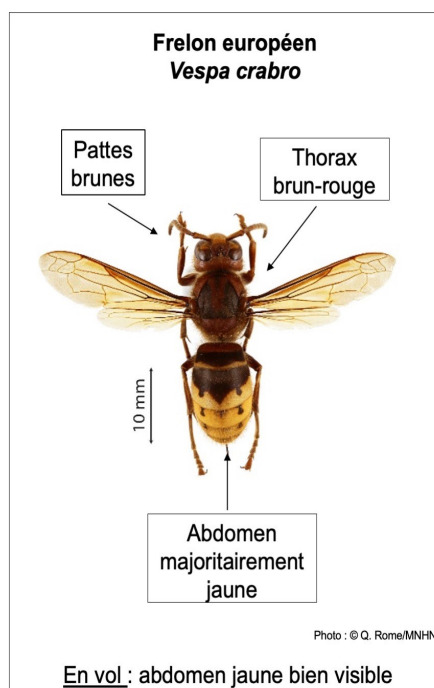
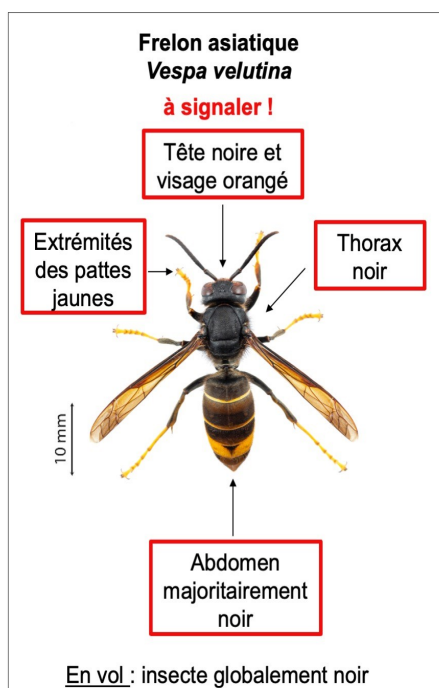


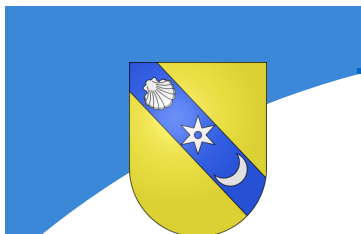
Ouverture en dessous

Les colonies d'abeilles saines et fortes peuvent supporter les pertes causées par l'espèce invasive, de sorte que, généralement, seules les colonies faibles meurent.

Il peut aussi présenter un risque pour l'humain en cas de piqûres multiples, sans toutefois être plus dangereux que le frelon européen.

Il est important d'annoncer la présence de frelons asiatiques à des fins de statistiques et pour l'éradication des nids. Les annonces sont à faire directement sur le site : www.frelonasiatique.ch, ou auprès de la Direction générale de l'environnement Division Biodiversité et paysage, M. Cherix Daniel 079 324 54 47, daniel.cherix@unil.ch





ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET À LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

La Municipalité informe les hébergeurs touristiques qu'en date du 1^{er} mars 2025 est entrée en vigueur le nouveau Règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.

Celui-ci prévoit une adaptation des taxes de séjour dès le 1^{er} mars pour les personnes en passage ou en séjour, dans les hébergements payants.

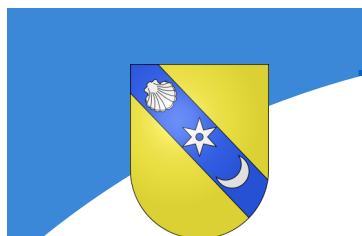
Nous rappelons que la Loi sur les activités économiques prévoit l'obligation **pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales (art. 4a, 74c LEAE).**

Les hébergeurs professionnels ou privés (Airbnb et associés) sont donc tenus de s'annoncer auprès du **bureau de la perception des taxes de séjour domicilié à l'ARCAM**, qui tient le registre des loueurs pour notre commune (art. 74d LEAE). Cette obligation est également valable si vous louez par le canal Airbnb et que les taxes sont dorénavant perçues lors de la réservation.

Notre commune a également délégué les missions **de gestion et de perception des taxes de séjour** à ce même bureau. Veuillez vous mettre en règle si ce n'est pas encore le cas, sous peine de contravention.

Vous trouverez toutes les bases légales qui régissent votre activité, même accessoire, ainsi que toutes les informations utiles sur la page :

<https://arcam-vd.ch/tourisme/taxe-de-sejour/>

**AGENDA
MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS**

22 mars	PECC - Journée recyclage	Voir flyer en 1ère page
29 mars	Troc de Senarclens	Salle Villageoise
11 avril	PECC - afterwork/afterschool	Informations à venir
2 mai	Tour de Romandie	Cossonay
10 mai	Charte des jardins - Thème : « les oiseaux »	Informations à venir
20 mai	Séance information sur les élections communale 2026	Salle villageoise
13 juin	Senarcl'Ensemble - grillades et course d'orientation	Refuge des Chênes
16 juin	Conseil Général	Extra-muros
1er août	Fête Nationale	
29 septembre	Conseil Général	Salle villageoise
Novembre, date à définir	PECC - Thème « arborisation »	Informations à venir
6 décembre	Distribution des sapins + Noël des enfants	Salle villageoise
8 décembre	Conseil Général	Salle villageoise